

# RAPPORT

Val-de-Travers, le 2 octobre 2024

**Rapport du Conseil communal au Conseil général  
relatif à un crédit de Fr. 5'968'000.- pour les travaux communaux de réfection  
des aménagements et des réseaux des secteurs de la Grand-Rue et de la rue  
Saint-Gervais à Couvet**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

## 1. INTRODUCTION

La traversée de Couvet attend des améliorations depuis de nombreuses années du point de vue de la circulation et de l'état de la chaussée. Cet axe est une route cantonale et sa réfection a été planifiée par le service des ponts et chaussées (SPCH) dans le cadre du crédit d'engagement quadriennal pour l'entretien des routes cantonales, du 10 janvier 2022.

Formellement, le Canton est responsable du coffre de la route et de la couche de roulement mais ces travaux prévus sont une opportunité de mettre à jour tous les aménagements et infrastructures qui sont de responsabilité communale, comme cela a été fait à Travers en 2017 et 2018. Le crédit sollicité a donc pour but d'une part de réaliser le réaménagement des espaces publics pour les adapter aux normes et usages actuels et d'autre part de remettre à niveau toutes les infrastructures qui prennent place sous la chaussée, notamment l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux.

Le projet de réaménagement des espaces publics présenté dans ce rapport fait suite à une étude réalisée conjointement par le Canton et la commune dans le cadre d'un crédit de compétence du Conseil communal.

Le projet de mise à niveau des infrastructures souterraines s'inscrit notamment dans le cadre des mesures d'amélioration des réseaux communaux : plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et plan général d'approvisionnement en eau (PGA).

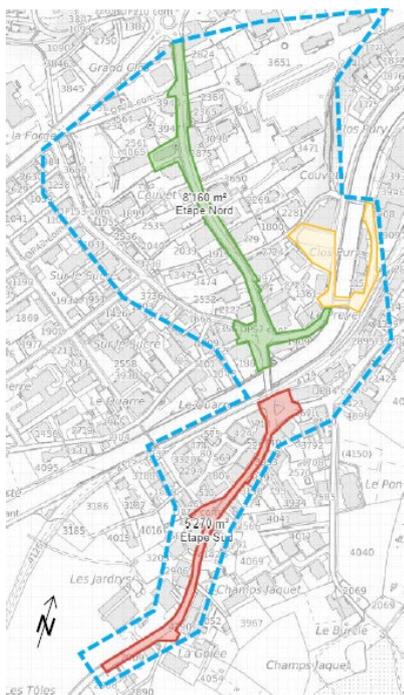


## 2. RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

### 2.1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre retenu pour le diagnostic initial est représenté en bleu sur le plan ci-dessous. C'est ce périmètre qui a servi de base pour les réflexions en matière de circulation motorisée, cyclable, piétonne et plus généralement en matière d'aménagement du centre du village.

Les trois secteurs qui seront finalement concernés par les travaux sont mis en évidence en vert, rouge et jaune :



**Secteur Grand-Rue (vert)** : entre le rond-point de l'Écu de France et le pont sur l'Areuse. Cela représente 450 mètres linéaires de chaussée et une emprise globale de 8'160 m<sup>2</sup>.

**Secteur St-Gervais (rouge)** : entre le pont sur l'Areuse et l'entrée de Couvet côté Môtiers. Cela représente 400 mètres linéaires de chaussée et une emprise globale de 5'270 m<sup>2</sup>.

**Secteur Preyel (jaune)** : englobant le parking du Preyel ainsi que la zone de rencontre qui est souhaitée au niveau de la gare de Couvet. Cela représente une emprise globale de 3'600 m<sup>2</sup>.

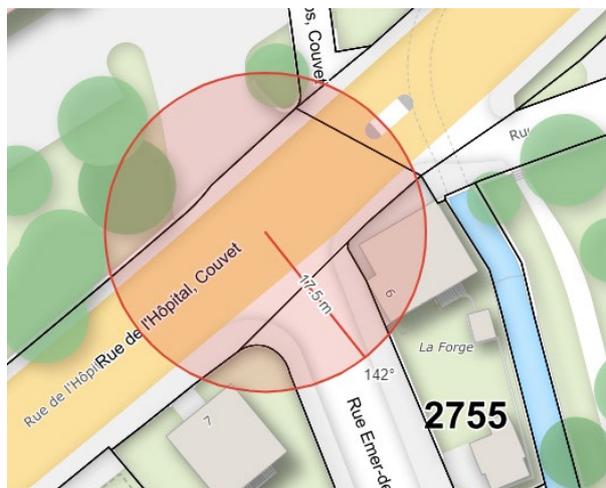
### 2.2. DIAGNOSTIC

Outre l'état de la chaussée, les éléments clés suivants ont été identifiés dans la phase de diagnostic :

- La visibilité n'est pas conforme aux normes applicables pour de très nombreuses intersections et sorties de propriétés, notamment à cause de la position de places de stationnement.
- Il y a des conflits entre le stationnement de véhicules et le cheminement des écoliers (cheminement situé parfois entre la chaussée et les places de stationnement).
- L'accès aux commerces doit rester le plus facile possible avec une offre de stationnement optimisée.
- Il y a un conflit d'usage de la place du Temple entre les piétons et les véhicules (stationnement, circulation).

A ce stade précoce du projet, deux grandes options ont été évaluées pour le régime de circulation de la Grand-Rue : soit garder un régime bidirectionnel, soit passer à un régime à sens unique, en boucle entre la Grand-Rue et la rue Emer-de-Vattel.

Le régime à sens unique présente l'avantage de libérer de l'espace pour une circulation plus fluide dans la Grand-Rue. Cependant, il présente deux inconvénients majeurs. Le premier est qu'il nécessite la création d'un giratoire entre la H10 et la rue Emer-de-Vattel pour garantir la fluidité du trafic. Ce giratoire, devrait avoir un gabarit similaire à celui de l'Écu-de-France avec un diamètre de 17,5 m au minimum. Une telle emprise a des implications foncières, financières et techniques très importantes. Le deuxième inconvénient a été relevé lors de la première séance de présentation du projet aux commerçants. Une circulation à sens unique impliquerait une réduction de presque de moitié du commerce de passage dans la rue (kiosque, pharmacie, cafés).



Ces deux inconvénients majeurs ont rapidement orienté le projet vers la conservation du régime à double sens sur la Grand-Rue, dont la largeur de façade à façade reste, à quelques exceptions près, largement suffisante pour créer des aménagements satisfaisants pour le stationnement et les circulations automobile, cyclable et piétonne.

### 2.3. PROJET PROPOSE

#### Plans du projet

Les plans du projet et leur légende sont en annexe à ce rapport.

#### Régime de circulation et de vitesse

Il n'est pas prévu à ce stade de changer la limitation de vitesse qui est actuellement de 50 km/h mais tous les aménagements (bordures de trottoir, gabarit routier...) seront réalisés pour permettre si nécessaire à l'avenir le passage à 30 km/h et à 20km/h (zone de rencontre) sur la place des Halles. Cela implique des aménagements qui modèrent naturellement la vitesse du trafic, avec des gabarits routiers et des emplacements pour le stationnement qui soient adaptés.

#### Stationnement

Comme relevé dans le diagnostic initial, de nombreuses cases de stationnement empêchent le respect des normes de visibilité à certaines intersections. Dans le cadre de la rénovation de la chaussée par les services cantonaux, ces cases étaient dans tous les cas vouées à être supprimées. Le secteur central de la Grand-Rue est le plus touché par la réduction des cases de stationnement tandis que les réaménagements des secteurs de la place du Temple et de la place de Halles permettent de conserver ou presque le nombre de cases actuelles, avec l'ajout aussi de cases de stationnement dédiées aux personnes à mobilité réduite.

Il est prévu de limiter la durée de stationnement autorisé sur les places disponibles de la Grand-Rue afin de favoriser la disponibilité des places pour les commerces.

En complément, un concept signalétique sera mis en place pour mieux valoriser les places de stationnement longue durée qui seront disponibles au parking du Preyel et au parking de la place des Collèges.

#### Aménagements

La Grand-Rue accueille deux fois par année la foire de Couvet. Aujourd'hui, les marques des emplacements des exposants sont réalisées à l'aide de sprays colorés. Pour éviter cela à futur, des clous

en inox seront implantés sur la chaussée afin d'avoir une solution pérenne pour le repérage des places pour les exposants.

Par ailleurs, tous les aménagements en pavés qui sont prévus sur la Grand-Rue seront réalisés en pavés fraisés, compatibles avec la mobilité réduite, à l'image de ce qui a été réalisé à Travers.

### **Végétation**

Des îlots de plantations basses en pleine terre sont prévus pour augmenter les surfaces perméables et réduire un peu les îlots de chaleur. A noter que l'implantation d'arbre à haute tige a nécessité par endroit une coordination avec le projet de réfection des infrastructures souterraines.

### **Mobilité piétonne**

Le projet intègre la volonté d'avoir une circulation piétonne fluide, avec la généralisation des trottoirs traversant et des largeurs de trottoirs qui permettent à un parent avec une poussette de tenir la main d'un autre enfant en toute sécurité par rapport à la circulation routière. Les bordures de chaussées seront de type biaise et abaissée pour limiter les entraves à la circulation.

Les aménagements tiennent aussi compte dans la mesure du possible de l'étude de mobilité scolaire réalisée par l'Association transports et environnement (ATE) pour l'école de Couvet.

### **Mobilité cyclable**

La mobilité cyclable est un levier pour limiter la pression sur le stationnement. En encourageant les clients à venir à vélo, ce sont des places de stationnement supplémentaires qui restent à disposition de ceux qui n'ont pas d'autre choix. Des îlots de stationnement ont donc été intégrés le long de la Grand-Rue notamment. Une bande cyclable est prévue à la montée où la différence de vitesse avec les véhicule est la plus grande. Elle n'est pas nécessaire à la descente où la différence de vitesse est moindre. A noter que les enfants jusqu'à 12 ans sont dans tous les cas autorisés à utiliser les trottoirs s'il n'existe pas d'infrastructure spécifique pour les vélos.

### **Bornes de recharge pour voitures électriques**

Au moment de finaliser ce rapport, le concept d'implantation de bornes de recharges pour véhicules électrique n'est pas finalisé, mais le crédit intègre le pré-équipement de 4 à 6 places de stationnement pour accueillir à terme des bornes de recharge. Le parking du Preyel accueillera sans doute les premières bornes du fait du régime de stationnement plus longue durée et de l'objectif de basculer la voiture partagée Mobility vers une version électrique. D'autres pré-équipements pourraient être déployés si l'implantation de bornes est possible à terme, d'un point de vue technique et économique.

## **2.4. DETAIL DES SECTEURS CLES**

### **Place du Temple**

L'objectif du réaménagement est d'éviter les conflits d'usage entre piétons et véhicules. Le tour de la fontaine deviendra réservé aux piétons et le stationnement sera reporté aux abords de la place. La fontaine ainsi que le buste de Ferdinand Berthoud seront mis en valeur.

Le dégagement devant l'entrée du temple sera légèrement agrandi et refait avec un revêtement en pavés pour mettre en valeur le patrimoine bâti.

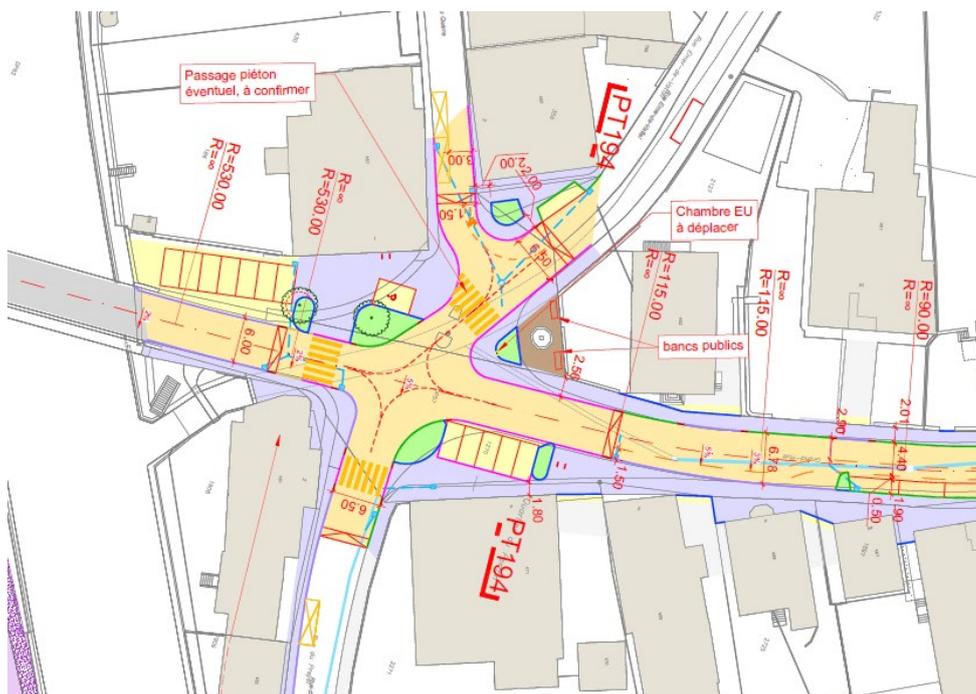


**Place des halles**

Cette partie de la Grand-Rue présente de nombreux commerces pour lesquels l’offre en stationnement doit être conservée dans toute la mesure du possible. D’autre part, les intersections avec la rue Emer-de-Vattel et la rue du Quarre doivent aussi être améliorées et les flux mieux priorisés. La surface à disposition permet la prise en compte de tous les intérêts notamment en matière de mobilité piétonne, de stationnement pour personnes à mobilité réduite et de modération de la chaleur par l’ajout de zones vertes.

La place sera organisée en plateau qui améliore la convivialité de la zone pour les piétons, avec des bordures franchissables de seulement 4 cm de hauteur. Cet aménagement permettra à l’avenir d’instaurer un régime une zone de rencontre (zone limitée à 20km/h) si nécessaire.

Dans cette zone de commerces, le but est de favoriser une rotation rapide des véhicules en adaptant le régime de stationnement vers des courtes durées de 15 à 30 min.



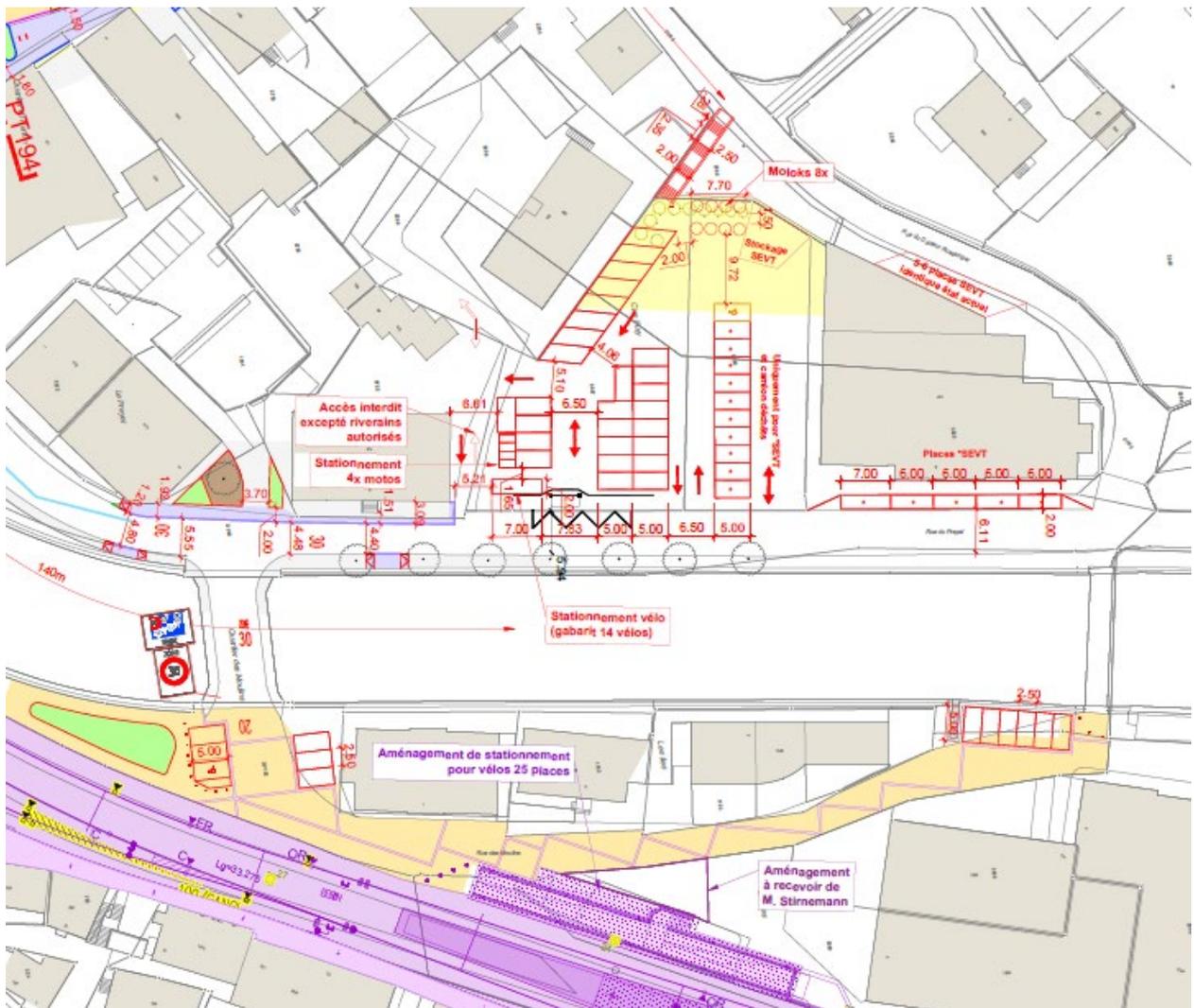
### Parking du Preyel et nord de la gare

Si les commerces de type boulangerie et kiosque ont besoin de stationnement très proches pour une durée de quelques minutes, les restaurants par exemple accueillent des clients pour une durée plus longue.

La réorganisation du parking du Preyel doit répondre à ce besoin en offrant une poche de stationnement longue durée à proximité immédiate de la Grand-Rue. Les emplacements seront clarifiés entre les stationnements publics et ceux nécessaires aux activités de la Société électrique du Val-de-Travers (SEVT), dont le bâtiment jouxte le parking. Les containers à déchets seront déplacés pour créer un escalier qui connectera le parking directement à la partie centrale de la Grand-Rue par la rue du Docteur Roessinger.

Ces travaux seront aussi l'occasion de pré-équiper 4 à 6 places pour des bornes de recharge électrique. L'état du revêtement étant en général bon, il est prévu de ne refaire que la partie figurée en jaune ci-dessous.

Au sud de l'Areuse, la cohérence doit être assurée avec la nouvelle gare. La rue des Moulins passera en zone de rencontre avec une matérialisation au sol zébrée pour bien marquer le régime de circulation spécial.

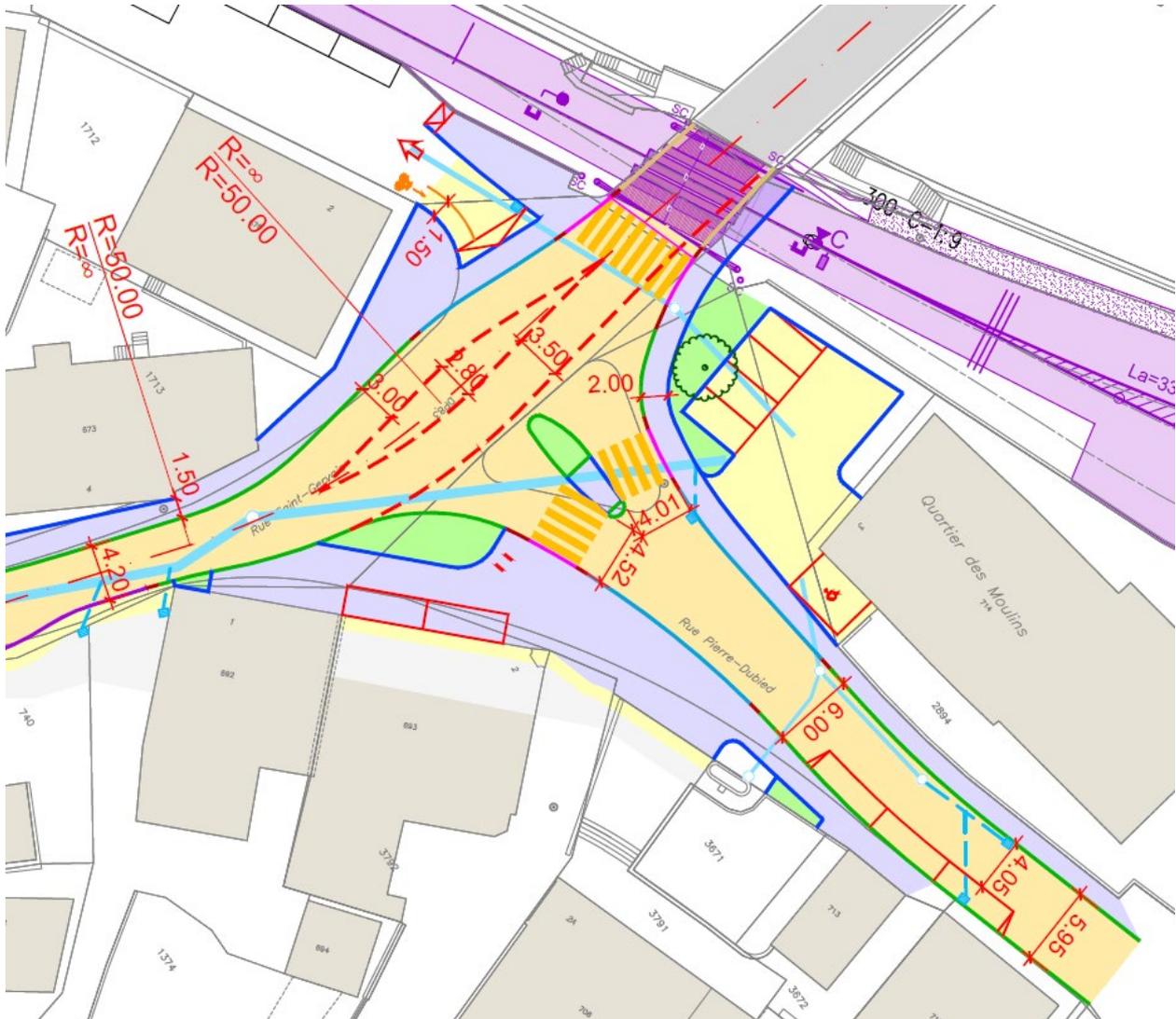


### Carrefour Saint-Gervais – Pierre-Dubied

Au niveau du carrefour de la rue Pierre-Dubied et de la rue Saint-Gervais, il est proposé de simplifier le carrefour en passant à des branches monodirectionnelles autour d'un îlot à deux branches.

La création d'une zone de présélection permettra à un véhicule de libérer le flux principal en attendant de pouvoir tourner sur la rue Pierre-Dubied ou inversement. La mise en sens unique (entrant) de la rue du Crêt-de-l'Eau permettra également d'améliorer la sécurisation et les cheminements mobilité douce. La circulation des camions longs-bois et des véhicules agricoles a été intégrée dans le dimensionnement. L'implantation de stationnement vélos près du cinéma ainsi qu'une place pour personne handicapée viennent compléter ces aménagements.

Toutes ces propositions permettent de créer un aménagement réduisant naturellement la vitesse des véhicules. Les utilisateurs les plus vulnérables de l'espace public (piétons et vélos) bénéficient d'espaces plus généreux, de cheminements plus sécuritaires et plus clairement définis.



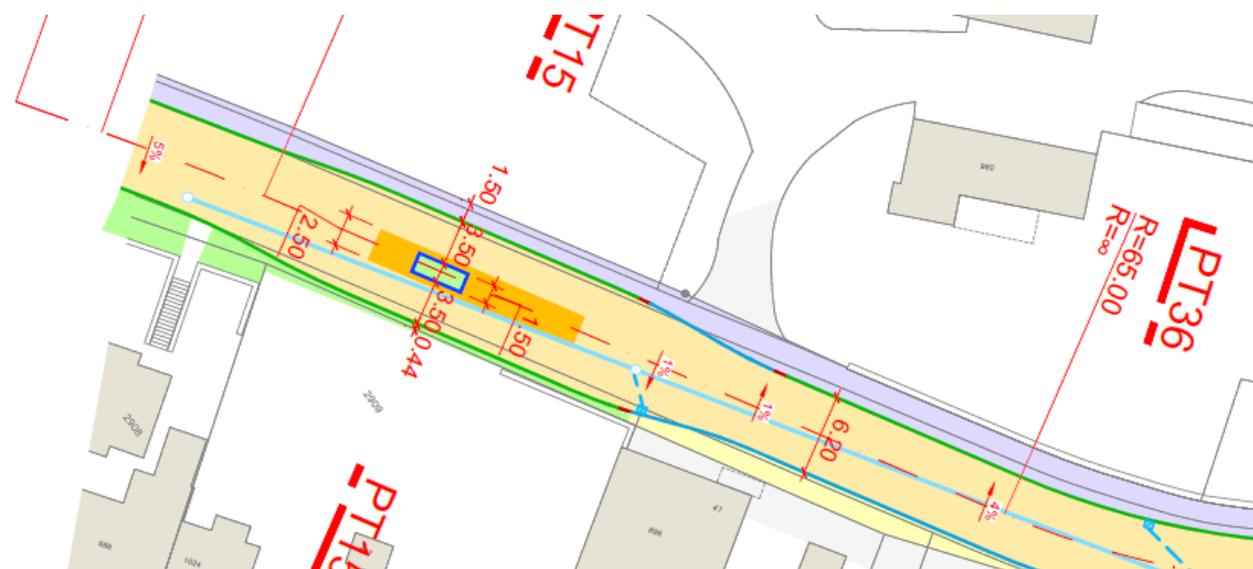
### Rue Saint-Gervais

L'étroitesse du gabarit entre façades ne permet pas d'implanter de trottoir au nord et au sud de la rue. Il est prévu un trottoir nord variant de 1.50 à 2.00m et un léger dégagement de la chaussée par rapport aux façades sud.



### Porte d'entrée ouest

Une porte d'entrée sera créée à l'entrée du village côté Môtiers pour marquer l'entrée de la zone d'habitation et favoriser un ralentissement naturel de la vitesse de circulation, comme cela a été fait à Travers notamment.



## 2.5. CONSULTATIONS RÉALISÉES

Les études pour ce projet ont débuté fin 2022. La première version complète du projet a été présentée le 23 août 2023 lors d'une séance regroupant la **commission d'urbanisme (CUEDD)** et la **commission des travaux public (CTP)**.

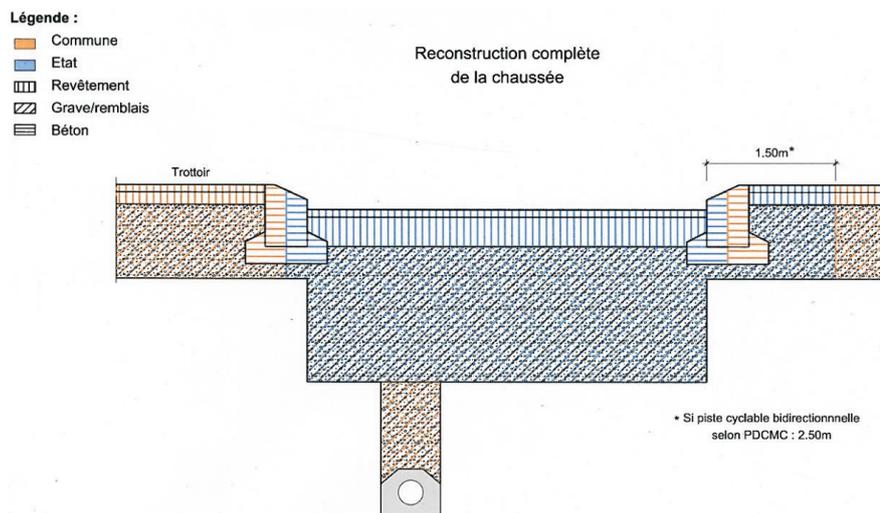
Considérant les enjeux économiques importants pour les commerçants de la rue, le projet leur a été présenté spécifiquement à deux reprises les 4 juillet 2023 et le 26 juin 2024.

Enfin, une séance d'information publique a été organisée le 10 juillet 2024 lors de laquelle des échanges ont pu se faire autour des plans mis à disposition.

Des coordinations bilatérales ont aussi été réalisées avec les propriétaires des biens fonds qui présentaient des enjeux particuliers vis-à-vis du domaine public.

**2.6. COÛTS PRÉVUS**

La répartition des coûts de travaux se fait selon les standards appliqués dans le canton, comme établi dans l'annexe 1 du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les routes et voies publiques (REL RVP) :



La valeur nominale du coût des travaux a été estimée par le bureau en charge de l'avant-projet. Le tableau indique aussi pour information le coût total des travaux qui seront à charge du Canton.

À ce stade, les appels d'offres pour les marchés publics n'ont pas encore été réalisés et les coûts sont donc annoncés par le bureau en charge de l'avant-projet avec une incertitude de plus ou moins 30%. Les services cantonaux habitués à ce type de projets sont à ce stade confiants que la valeur nominale annoncée pourra être tenue, comme cela a été le cas pour la traversée de Travers et le quartier de la gare à Fleurier.

CAN	Aménagements des espaces publics Types de travaux selon le catalogue des articles normalisés (CAN) du secteur de la construction	Coûts en francs HT			Total par CAN HT	Total par CAN TTC
		SECTEUR GRAND-RUE	SECTEUR SAINT GERVAIS	SECTEUR PREYEL et GARE		
112	Essais	0	0	0	0	0
113	Installation de chantier yc regie et essai	107'737	52'674	46'507	206'918	223'678
117	Démolitions	52'480	18'775	6'160	77'415	83'686
181	Aménagements extérieurs	164'800	30'000	185'000	379'800	410'564
211	Fouilles et terrassement	274'040	118'160	127'725	519'925	562'039
221	Couches de fondation routières	151'934	76'278	84'278	312'490	337'802
222	Bordures, Pavages, dallages, Escaliers	200'400	101'860	44'000	346'260	374'307
223	Chaussées et revêtement	175'516	128'300	134'148	437'964	473'439
237	Canalisations et évacuation des eaux	7'530	5'040	0	12'570	13'588
282	Signalisation et marquages	35'000	20'000	0	55'000	59'455
286	Mobilier urbain	15'000	10'000	0	25'000	27'025
999	Divers et imprévus (10%)	118'444	56'109	62'782	237'334	256'558
<b>Total projet communal</b>		<b>1'302'881</b>	<b>617'196</b>	<b>690'600</b>	<b>2'610'676</b>	<b>2'822'141</b>
<i>Part cantonale HT (pour information)</i>					<i>2'478'116</i>	
<i>Total projet HT (pour information)</i>					<i>5'088'792</i>	

### 3. RESEAUX SOUTERRAINS

#### 3.1. DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Le fait de réaliser ces travaux de chaussée a amené le Conseil communal à réfléchir également sur les infrastructures souterraines existantes. Un mandat a dès lors été confié au bureau d'ingénieurs en charge du PGEE et du PGA afin de voir dans quelle mesure une adaptation ou réfection des réseaux souterrains doit être envisagée.

Afin de se conformer au PGEE, qui prévoit notamment la mise en place du système séparatif le long du tracé, des travaux préliminaires d'inspection de l'état actuel de la canalisation ont été effectués.

Un état des lieux des infrastructures souterraines a été réalisé.

#### Evacuation des eaux

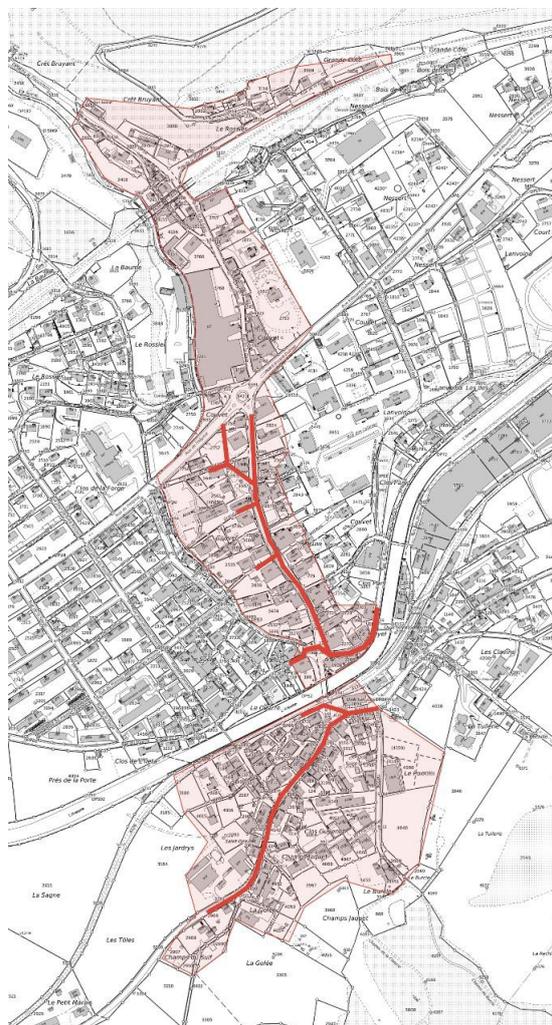
Le système unitaire prédomine, sans séparation des eaux usées et des eaux pluviales. Pour évaluer leur état structurel, les collecteurs ont été inspectés en 2023.

Collecteurs unitaires en béton :

- ø 400 à 800 mm
- Longueur concernée par le projet : 1'050 m
- Les bassins versants de récolte des eaux (en rouge ci-contre) s'étendent jusqu'à la gare CFF côté nord et jusqu'à La Golée côté sud

Etat du réseau :

- Relativement bon état structurel
- Défauts d'étanchéités aux joints des tuyaux
- Quelques défauts ponctuels



## Eau potable

Conduites en fonte grise matée au plomb :

- DN 150 à 200 mm
- Longueur concernée par le projet : 1'100 m
- Longueurs branchements : 400 m
- 9 bornes hydrantes
- Axe principal du village reliant les réseaux rive gauche et rive droite

Etat du réseau :

- Vétuste (nombreuses fuites)
- Sous-dimensionné
- Couverture géographique de la défense incendie à renforcer à La Golée

## Réseaux d'eau de fontaines (public et privé)

Conduites en fonte grise matée au plomb :

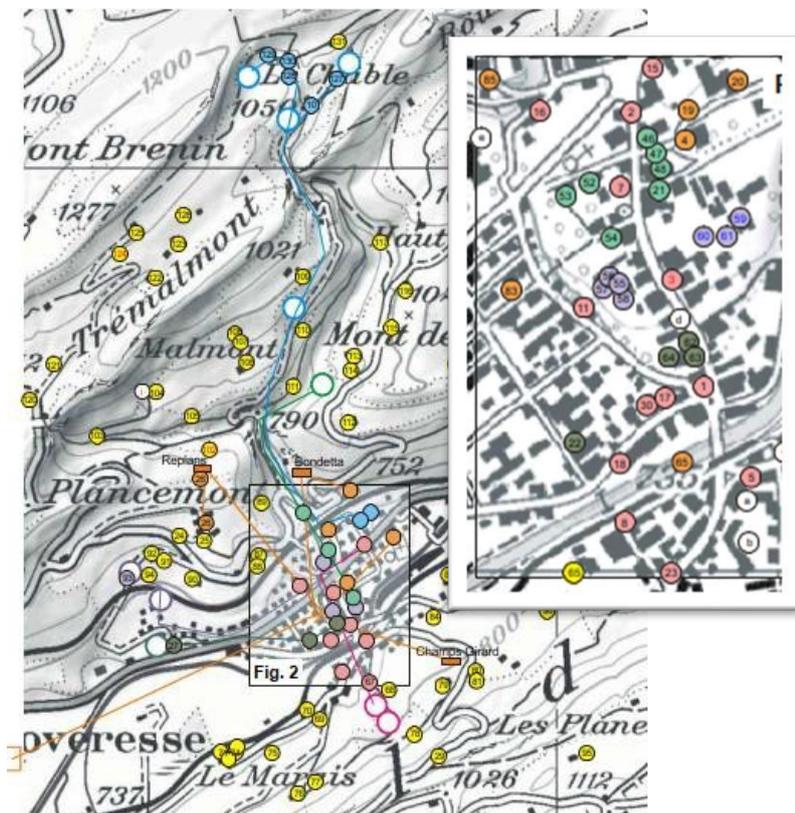
- Jusqu'à DN 70 mm
- Longueur : 670 m
- 7 fontaines communales
- 18 fontaines privées

En provenance de 4 sources

- Le Burcle
- Le Gibet
- Fontaine verte (privé)
- Champ Uda (privé)

Etat des réseaux :

Vétustes (nombreuses fuite)



### Installations électriques pour manifestations

La commune possède un tableau électrique pour les manifestations sur la place du Temple qui nécessite d'être changé à moyen terme. De plus, l'installation électrique pendant les foires de Couvet pose de nombreux problèmes par manque de puissance et de nombreux exposants prennent de l'électricité de manière non sécurisée chez les riverains.

### 3.2. TRAVAUX PROJETES

#### Evacuation des eaux usées

Au vu du bon état structurel du réseau d'eaux mixtes, il est prévu de le conserver pour l'évacuation des eaux usées. Seuls les couvercles des chambres de visite seront remplacés.

Afin d'assurer son étanchéité, un chemisage intégral est préconisé après quelques réparations ponctuelles. Il consiste à poser un revêtement protecteur à l'intérieur de la canalisation qui permet de prévenir les fuites et qui lui confère un nouveau pouvoir structurant. Ces interventions se font depuis les chambres existantes, sans ouvertures de chaussée.

- Grand-Rue

Collecteurs chemisés : ø 400-800 mm : 570 m

- St-Gervais

Collecteurs chemisés : ø 400-600 mm : 435 m

### Evacuations des eaux claires

Dans le but de réduire les volumes importants d'eaux propres acheminées à la station d'épuration (STEP), le collecteur d'eaux usées sera doublé d'un collecteur d'eaux claires (eaux pluviales). Ce collecteur servira également à la récolte des eaux des chaussées communales et cantonales.

Il s'agit de mesure M19 – Grand-Rue et M14 – rue St-Gervais (mesure partielle) du PGEE de la commune de Couvet.

Dans le cadre des travaux, les propriétaires riverains seront encouragés à procéder à la mise en séparatif de leurs biens-fonds, en priorité par infiltration et si les conditions sont défavorables, en les raccordant au nouveau collecteur. Il est prévu dans le règlement d'application du PGEE que le Conseil communal peut obliger les propriétaires à se mettre en conformité et que dans tous les cas les travaux sur le domaine public seront réalisés. De ce fait, aucun coût à charge de la Commune n'a été prévu dans le budget pour les raccordements privés.

La récolte des eaux de chaussées (dépotoirs et raccordement au collecteur) est à charge du service des ponts et chaussées et n'est pas compris dans le présent devis.

- Mesure M19 – Grand Rue
  - Nouveaux collecteurs EC ø 300 à 500 mm : 640 m
  - Extensions dans les rues perpendiculaires
  - Connexion à l'exutoire existant sous la place des Halles
- Mesure M14 partielle – St-Gervais
  - Nouveaux collecteurs EC ø 250 à 600 mm : 540 m
  - Connexion à l'exutoire existant ø 600 mm devant la distillerie (travaux effectués en 2015)



Les travaux de construction du nouveau réseau d'évacuation des eaux claires sont subventionnés à hauteur de 40 % par le Canton.

### Eau potable

Le réseau d'eau sera complètement refait à neuf avec des conduites en fonte ductile pour les conduites maîtresses. Les diamètres seront augmentés afin de correspondre au plan général d'alimentation en eau de Val-de-Travers.

Les départs pour les futurs bouclages de la rue du Docteur Roessinger et Champs-Jaquets sont prévus.

La défense incendie sera renforcée par l'ajout d'une borne hydrante dans le quartier de la Golée et le renouvellement de toutes les bornes existantes.

Les branchements privés seront renouvelés sous l'emprise du réaménagement avec de nouvelles vannes d'introduction.

La mise à terre des bâtiments par le branchement d'eau potable ne sera plus admise. Les propriétaires riverains seront contactés préalablement aux travaux et accompagnés dans leurs démarches afin de rétablir une mise à terre conforme.

Les travaux sous le passage à niveau des Halles devront être anticipés afin de profiter d'une synergie avec l'intervention de TransN début 2025.

Les nouvelles bornes hydrantes seront subventionnées par l'ECAP.

- Grand Rue
  - Nouvelles conduites maîtresses : Fonte DN 125- 200 : 680 m
  - Nouveaux branchements : 30
  - Longueur des branchements : 140 m
- St-Gervais
  - Nouvelles conduites maîtresses : Fonte DN 125- 200 : 480 m
  - Nouveaux branchements : 31
  - Longueur des branchements : 250 m



### Eau des fontaines publiques

La commune possède un réseau de fontaines publiques séparé du réseau d'eau potable et alimenté par les sources du Burcle. Il sera entièrement remplacé sous l'emprise du domaine public par des conduites PE.

- Grand Rue : Nouvelles conduites : PE DN 60 : 570 m
- St-Gervais : Nouvelles conduites : PE DN 60 : 200 m

## Eclairage public

Le réseau d'éclairage public appartient à la SEVT. Néanmoins, en cas de modifications sur celui-ci, la commune assume différents frais :

- Fourniture et pose des candélabres et des luminaires, y compris les socles
- Travaux de génie civil
- Participation forfaitaire pour contribution de branchements et contribution de frais de réseaux

Le premier point est compris dans le devis de réaménagement.

Le projet prévoit également le remplacement du tableau de la place du Temple et l'ajout de tableaux à la place des Halles et près de la poste.

## Réseaux d'eau privés

Deux réseaux d'eaux privés parcourent la Grand-Rue. Ils sont alimentés chacun par une source distincte (Champ Uda et Fontaine verte). Un ensemble de servitudes complexes règle les droits d'eau entre les bénéficiaires.

Les différents propriétaires seront contactés et encouragés à changer leurs conduites en profitant de la fouille. Sans garantie de pouvoir faire se mettre d'accord l'ensemble des bénéficiaires sur un cofinancement du renouvellement des conduites, les coûts sont pour l'instant intégrés au budget général communal, étant donnée la grande valeur patrimoniale de ces réseaux historiques d'eaux de fontaines.

### 3.3. COÛTS PRÉVUS

Le devis estimatif à  $\pm 20\%$  est divisé entre la partie Grand-Rue et le partie St-Gervais.

Outre les travaux de génie civil et d'équipement pour la réalisation des infrastructures, il comprend les honoraires pour les prestations de mandataires et une réserve pour les imprévus.

Les travaux d'évacuation des eaux claires sont subventionnés à 40% (~CHF HT 840'000.-) par le biais du fonds cantonal des eaux (FCE), et les nouvelles bornes hydrantes par l'ECAP.

#### Coûts en francs HT

Objet	SECTEUR	SECTEUR	Total HT	Total TTC
	GRAND-RUE	SAINT GERVAIS		
Évacuation des eaux claires	935'000	1'050'000	1'985'000	2'145'800
Évacuation des eaux usées	325'000	235'500	560'500	605'900
Eau potable conduites maîtresses	910'000	620'500	1'530'500	1'654'500
Eau potable branchements	255'000	180'000	435'000	470'200
Eau de fontaines publiques	340'000	115'000	455'000	491'900
Éclairage public	270'000	150'000	420'000	454'000
Installations électriques pour manifestations	70'000		70'000	75'700
<b>Total</b>	<b>3'105'000</b>	<b>2'351'000</b>	<b>5'456'000</b>	<b>5'897'900</b>

Le projet de réfection de la RC 2232, initié par le Canton, constitue une opportunité pour la Commune de Val-de-Travers de renouveler des infrastructures d'eau vétustes, d'entretenir les collecteurs d'évacuation des eaux usées, de mettre en place le système séparatif, de repenser l'éclairage urbain dans un contexte de requalification générale des espaces publics.

Les investissements en matière d'infrastructures sont certes conséquents mais directement liés aux 950 mètres de l'axe réaménagé. Ils s'élèvent au total à Fr. 5'455'000.- (HT) dont Fr. 2'910'000.- financés par le nouveau crédit et se décomposent comme suit :

- Évacuation des eaux : Fr. 2'545'000.- (HT)
- Eau potable, défense incendie et fontaines : Fr. 2'420'000.- (HT)
- Éclairage public : Fr. 420'000.- (HT)
- Installations électriques pour manifestation : Fr. 70'000.- (HT)

En matière d'évacuation des eaux, le projet vise à déployer le système séparatif pour réduire les volumes d'eaux propres acheminés à la STEP de Travers ainsi que les déversements à l'Areuse par temps de pluie. Les collecteurs qui font transiter des eaux usées seront étanchés, pour éviter les infiltrations dans le sous-sol.

Concernant l'eau potable, il est prévu que les anciennes conduites en fonte grise matée au plomb (fuyantes et fragiles) soient renouvelées en mettant en place des diamètres adaptés à la défense incendie. L'alimentation en eau historique des fontaines publiques sera pérennisée par le renouvellement prévu.

L'éclairage public quant à lui sera adapté aux nouveaux aménagements et des installations électriques dédiées aux manifestations seront mises en place.

Outre les bénéfices directs qu'apporteront les nouveaux équipements comme le séparatif, le renouvellement des plus anciennes infrastructures contribuera au maintien de leur gigantesque valeur patrimoniale à l'échelle du Val-de-Travers. Pour mémoire, avec 150 km de conduites d'eau potable et une durée de vie escomptée de 80 ans, le taux de renouvellement devrait atteindre environ 1'900 m par an pour que leur valeur soit maintenue.

### **3.4. FINANCEMENT SPECIAL**

Il est prévu de financer les objets concernant l'évacuation des eaux par le biais du crédit-cadre pour la réalisation de mesures PGEE, du 23 septembre 2019<sup>1</sup>. Ces deux mesures ne faisant pas parties de celles inscrites initialement, il s'agira de prioriser ou de redimensionner certaines interventions sur les réseaux d'évacuation des eaux.

Il s'agit là du seul financement spécial, car les autres investissements sont intégrés à la nouvelle demande de crédit.

En effet, s'agissant du financement du renouvellement de la conduite d'eau potable, celle-ci ne peut entrer dans les mesures prévues par le crédit-cadre voté en novembre 2023<sup>2</sup> par le Conseil général pour différentes raisons.

Ledit crédit-cadre prévoyait la rénovation de 4.5 km de conduites dans le cadre des mesures à court terme, étant précisé que cette longueur doit être cumulée aux 19 km de conduites qui devraient être renouvelés tous les 10 ans afin de maintenir la valeur du réseau et qui ne figurent pas dans les mesures à court terme.

S'agissant des 4.5 km de conduites mentionnés ci-dessus, aucune indication plus précise n'avait été indiquée dans le cadre de la demande de crédit-cadre. Toutefois, au vu de l'avancement du dossier, il s'avère qu'aujourd'hui, selon les travaux déjà en cours (rue de la Source à Noiraigue, rue de la Flamme/Sauge à Couvet et rue du Midi à Couvet), ces 4.5 km sont déjà bientôt consommés.

Si, dans le cadre du crédit-cadre en relation avec le PGEE, il est facile de retarder une mesure prévue en faveur d'une mesure moins prioritaire, mais rendue nécessaire en raison de travaux sur le secteur concerné, il n'est pas possible de procéder de la sorte avec le PGA. En effet, les différentes mesures à court terme en lien avec les infrastructures sont toutes prioritaires et il nous est difficile de renoncer à l'une d'elle au profit de la rénovation des conduites de la Grand-Rue et de la rue St-Gervais.

---

<sup>1</sup> [www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2019-11/191125-cg06-credit-pgee.pdf](http://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2019-11/191125-cg06-credit-pgee.pdf)

<sup>2</sup> [www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2023-10/cg07-rcg-acg-credit-cadre-pga-phase1-2023-2033.pdf](http://www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2023-10/cg07-rcg-acg-credit-cadre-pga-phase1-2023-2033.pdf)

Au vu de ce qui précède, le financement du renouvellement de ces conduites d'eau potable et des fontaines publiques nécessite de faire partie de la présente demande de crédit.

#### **4. PROGRAMME DES TRAVAUX**

La réalisation de ces travaux est prévue en deux grandes phases qui peuvent démarrer dès la remise en service de la gare de Couvet.

##### **Phase 1 - Grand-Rue, Parking du Preyel et gare**

Environ 15 mois de travaux (hors interruption hivernale) sur la période avril 2025 à septembre 2026

- Avril à novembre 2025 : par portions de route en maintenant le trafic avec gestion de feux. Assainissement des réseaux souterrains, pose de bordures.
- Situation provisoire durant l'hiver 2025-2026.
- Mars à septembre 2026 : par portions de route en maintenant le trafic avec gestion de feux. Finalisation des raccordements, réalisation des zones végétalisées, pose de bordures et pose de revêtement, signalisation et marquage.

##### **Phase 2 - St-Gervais**

Considérant l'étroitesse de la rue, les travaux nécessiteront une fermeture complète de la rue la plupart du temps.

Environ 10 mois de travaux (hors interruption hivernale) sur la période août 2026 à août 2027.

- Août à novembre 2026 : interruption de la rue (accès riverains par la rue du Crêt-de-l'Eau. Assainissement des réseaux souterrains, pose de bordures.
- Situation provisoire durant l'hiver 2026-2027.
- Mars à août 2027 : interruption de la rue. Finalisation des raccordements, réalisation des zones végétalisées, pose de bordures et pose de revêtement, signalisation et marquage.

**RAPPORT****5. COÛT TOTAL, FINANCEMENT ET ADJUDICATION****Synthèse des coûts TTC**

Description	Coûts (francs TTC)	Auto financement	Taux d'amort.	Amortissement (francs)	Intérêts
<b>Aménagements des espaces publics</b>					
1 Génie civil surface	2'735'661	non	2%	54'713	27'357
2 Mobilier urbain	27'025	non	5%	1'351	270
3 Signalisation et marquages	59'455	non	10%	5'946	595
<b>Réseaux souterrains</b>					
4 Évacuation des eaux claires	2'145'785	oui	2%	42'916	21'458
5 Évacuation des eaux usées	605'360	oui	2%	12'107	6'054
6 Eau potable	2'124'165	oui	2%	42'483	21'242
7 Eau de fontaines publiques	491'855	non	2%	9'837	4'919
8 Eclairage public et manifestations	529'690	non	5%	26'485	5'297
<b>Coût total des travaux</b>	<b>8'718'996</b>			<b>195'838</b>	<b>87'190</b>
<b>Montant total des travaux à financer</b> (tous les postes non autofinancés + le poste eau potable non prévu dans le crédit PGA)	<b>5'967'851</b>			<b>140'815</b>	<b>59'679</b>
<b>Montant total de la demande de crédit</b> <b>(arrondi)</b>	<b>5'968'000</b>			<b>140'800</b>	<b>59'700</b>

Considérant la nature des travaux, seuls quelques contrats spécifiques, comme le mobilier urbain ou la signalisation, seront potentiellement adjugés en contrat de gré à gré. Le marché principal inclura les travaux en surface et en sous-sol dont le montant devra être adjugé selon une procédure d'appel d'offre en procédure ouverte.

Le montant global des travaux s'élève à 5'967'851 francs, y compris TVA et 10 % de marge pour divers et imprévus.

Par mode de financement, l'investissement se défalque comme suit :

Financement	Montant (francs TTC)	Amortissement	Intérêts	Total annuel
Financé par l'impôt	3'844'000	98'300	38'400	136'700
Financé par des taxes	2'124'000	42'500	21'200	63'700

Ainsi, l'impact de la dépense sur le résultat des comptes communaux est de 200'400 francs par an dont 136'700 francs financés par l'impôt et le solde de 63'700 francs par les taxes. L'investissement financé par l'impôt, soit 3'844'000 francs, est soumis aux mécanismes de maîtrise des finances.

La limite des investissements pouvant être approuvés en 2024 s'élevant à 695'000 francs, le **crédit qui vous est soumis requiert donc la majorité qualifiée.**

S'agissant de la part de l'investissement couverte par des taxes, et donc exclue du frein aux dépenses, seules les dépenses liées à l'eau potable sont concernées.

## 6. CONCLUSION

Les investissements prévus par le Canton pour la rénovation de la chaussée sont une opportunité de mettre à niveau de façon optimisée l'infrastructure souterraine et les aménagements urbains de la traversée de Couvet.

Si la phase de travaux créera inévitablement des perturbations, ce type de projet s'inscrit réellement sur le long terme. Deux, voire trois générations de Covassons, ont arpenté ces rues depuis les derniers travaux d'ampleur. Il revient à votre Autorité l'opportunité de définir l'environnement dans lequel évolueront nos enfants et petits-enfants.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE CHANCELIER :

Eric Sivignon

Christian Reber

### ANNEXES :

- Projet d'arrêté
- Plans des aménagements

**CRÉDIT DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE FR. 5'968'000.- POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX DE RÉFECTION DES  
AMÉNAGEMENTS ET DES RÉSEAUX DES SECTEURS DE LA GRAND-RUE ET DE LA  
RUE SAINT-GERVAIS A COUVET**



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

- vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
- vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
- vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
- vu le rapport du Conseil communal, du 2 octobre 2024 ;
- vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 21 octobre 2024 ;
- vu le préavis favorable de la commission d'urbanisme, énergie et développement durable, du 6 novembre 2024 ;
- vu le préavis favorable de la commission des travaux publics, du 6 novembre 2024 ;

sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

- Article premier** : Un crédit de 2'822'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de la route cantonale (Grand-Rue et Saint Gervais) dans le village de Couvet.
- Article 2** : La dépense sera enregistrée comme suit :

**Projet 100.31.093 - Réfection traversée Couvet - aménagements**

Génie civil surface	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50100.00 Routes / voies de communication
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Mobilier urbain	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Signalisation et marquages	Taux d'amortissement	10%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)

**Article 3** : Un crédit de 3'146'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection des réseaux souterrains de la route cantonale (Grand-Rue et Saint Gervais) dans le village de Couvet.

**Article 4** : La dépense sera enregistrée comme suit :

**Projet 100.43.110 - Réfection traversée Couvet - réseaux**

Eau potable	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50310.00 Ouvrages de génie civil du service des eaux
	Entité de gestion	43 7101 Approvisionnement en eau potable (Eaux)
Eau de fontaines publiques	Taux d'amortissement	2%
	Compte d'investissement	50300.00 Autres ouvrages de génie civil en général
	Entité de gestion	43 7100 Réseau des fontaines (Eaux)
Eclairage public et manifestations	Taux d'amortissement	5%
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	41 6150 Routes communales (TP)

**Article 5** : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 18 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Jean-Marc Hirschy

Stéphane Bobillier



**Route cantonale RC 2232**



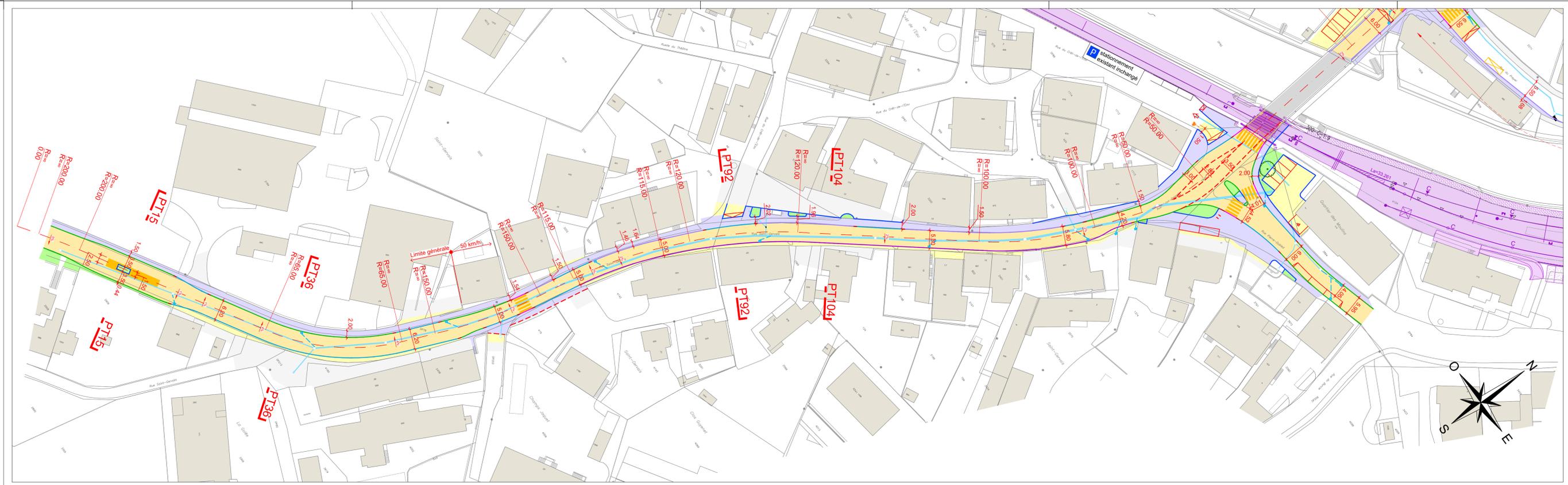
**Couvet - Requalification de la traversée de localité St-Gervais - Grand'Rue**

Objet / Lot : - Commune de Val-de-Travers  
 Km : PR4+600 - PR5+400 Longueur de l'aménagement : 800 m.

**Avant projet**

**Concept de réaménagement**  
 Situation  
 Secteur Sud  
 PR 4+600 - PR 4+950

Auteur du document : <b>sd ingénierie</b>		Rue du Châtelain 1 CP 145 CH-2003 Peseux Tel: +41 32 82 01 00 www.sdine.ch		Dossier N° (interne) : <b>EB/01.001-EN.906.2232.01.00</b>	
Date : 12.09.2024		Document / plan N° (interne) : <b>09.0001/2001</b>		Document / plan N° (auteur) : 2001	
Des / Réd. : DC		Format : 594 x 1280 mm		Echelle : 1:500	
Contrôle : DJ		Date de réception :		Examiné / ingénieur expert :	
Direction de projet : <b>Service des ponts et chaussées</b>		OSMO Office de support et multimodalité		OCAR Office des constructions et aménagements routiers	
OENT Office de forêts		OEDN Office des cours d'eau et dangers naturels		Validé / libéré par :	



**LEGENDE**

- | Existant   | Projet  |
|------------|---|
| Chaussée   | Nouveau marquage jaune                        |
| Trottoir   | Projet connexe TransN Gare de Couvet          |
| Zone verte | Chaussée                                      |
| Accès      | Trottoir                                      |
| Bâtiment   | Zone verte                                    |
|            | Accès   |
|            | Zone perméable                                |
|            | Stationnement vélos                           |
|            | Bordure type Etat NE +12 (granit) (Type A)    |
|            | Bordure interurbaine NE +6 (granit) (Type B)  |
|            | Bordure interurbaine NE +9 (granit) (Type B') |
|            | Bordure +6 cm pour accès (granit) (Type C)    |
|            | Bordure type +4 (granit) (Type D)             |
|            | Bordure accès riverains (granit) (Type E)     |
|            | Bordure de rive (granit) (Type F)             |
|            | Bordures de transition (Type G) sur mesure    |
|            | Evacuation des eaux de chaussée               |
|            | Collecteur EC (projet Mauler)                 |

**Détails des bordures 1:10**  
 Toute les bordures doivent être jointoyées

